

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 2271 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2271 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 3 750 000 \$ pour financer des travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation.*

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 janvier 2022.

Le présent règlement entre en vigueur le 25 janvier 2022 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements](http://montreal.ca/reglements).

Montréal, le 25 janvier 2022.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guyline Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard)*